COMMUNE D'ANDERLECHT
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES

Vos réf. : 49520
Nos réf. : AVL/KD/AND-2.239/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 29.
Changement d'affectation et rénovation d'un rez-de-chaussée commercial.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 10 mars 2016, sous référence, reçue le 18 mars, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 30 mars 2016.

La demande concerne un immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial situé dans la zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht.
Elle vise à rénover et à modifier l'affectation du rez-de-chaussée (de salon de coiffure en café). La façade ne ferait pas l'objet de modification, excepté le nom de l'établissement sur le châssis et l'ouverture d'une seconde porte en façade.

La CRMS n'émet pas de remarque sur les interventions projetées car elles n'auraient pas d'impact sur la Maison communale, ni sur le bien en question. Elle demande toutefois que le RRU soit strictement respecté.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.M.S. : Mme F. Cordier ;
B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.